

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-02-2020.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Séverine BOURGET, Carole ROCHETEAU, Valérie JOLLY, Elodie COUTAND, Bruno GUILLET, Patrice BAERT, Emmanuel VALOT, Laëtitia CHATRY et Dominique LEFRANC-QUEFFURUS.

Jérôme QUINT était absent et excusé

Laëtitia CHATRY a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 15-01-2020 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2020-1	5, impasse des Démeries	AB 199	Terrain constructible	507 m ²
2020-2	6, impasse du Charron	AD 95	Maison individuelle	1 300 m ²
2020-3	14, rue des Sables	AC 92-93	Maison individuelle	513 m ²

- contribution annuelle pour l'entretien de l'éclairage public 2 424.60 € (198 points lumineux) avec une estimation du coût de consommation électrique de l'éclairage public de 5 264 € pour 2020.
- devis de Jean-René AVRIT de 836.40 € pour la réparation d'un réseau d'eau pluviale à la Brunière
- devis d'Eric GILBERT de 70 € par passage pour la tonte au terrain du pont (en 2019 : 8 passages)
- devis d'Eric GILBERT de 2 910 € pour l'égavage « aux Terres Jaunes »
- Devis Maurice GUILBAUD pour le démontage et le transport d'une aire de jeux située à St Gilles Croix de Vie : 1 512 €
- devis de Jean-René AVRIT de 782.40 € pour l'aménagement d'un abribus à la Nonnerie
- devis EURL Coulon Febvre pour un montant de 1 650.24 € T.T.C.
- devis SNGE : 3 904.74 € pour la partie électricité-sonorisation à la future salle polyvalente.

DELIBERATIONS PRISES

1. Approbation des comptes de gestion et administratifs 2019

Budget communal

	Dépenses réelles	Recettes réelles	001 déficit (-) ou excédent (+) investissement 2018	002 Résultat excédentaire (+) ou déficitaire(-) reporté 2018 en fonctionnement	Résultats 2019 (article 002 en fct et 001 en invest)
Fonctionnement	498 564.49 €	696 436.51 €		785 778.30 €	983 650.32 €
Investissement	451 528.25 €	357 026.72 €	- 31 791.88 €		- 126 293.41 €
TOTAL					857 356.91 €

Budget assainissement

	Dépenses réelles	Recettes réelles	001 déficit(-) ou excédent(+) investissement 2018	002 Résultat reporté 2018 en fct déficit (-) ou excédent (+)	Résultats 2019 (article 002 en fct et 001 en invest)
Fonctionnement	34 616.36 €	75 229.37 €		13 335.45 €	53 948.46 €
Investissement	13 881.30 €	28 780.49 €		169 844.06 €	184 743.25 €
TOTAL					238 691.71 €

Budget lotissement

	Dépenses réelles	Recettes réelles	001 déficit(-) ou excédent(+) investissement 2018	002 Résultat reporté 2018 en fct déficit (-) ou excédent (+)	Résultats 2019 (article 002 en fct et 001 en invest)
Fonctionnement	364 630.35 €	364 630.24 €			0
Investissement	364 630.35 €	171 885.74 €	-171 885.74 €		-364 630.35 €
TOTAL					-364 630.35 €

2. Plan définitif zonage assainissement

Vu les articles L.123-3 et suivants du Code de l'environnement,

Vu la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, et la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1172 du 30 décembre 2006,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012,

Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L. 2224-10

Vu la décision de l'autorité environnementale du 26-08-2019 dispensant d'évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement,

Vu le projet de zonage d'assainissement,

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'élaboration du PLUiH nécessite la révision des plans de zonage de l'assainissement des communes.

Un bureau d'études, SICAA ETUDES, a été missionné afin de réaliser une révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

Cette mission comprenait également la demande d'examen au cas par cas conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement et avant enquête publique, il convient d'adopter le projet de zonage d'assainissement et de le soumettre à enquête publique selon les formes prescrites par les articles L.123-3 et suivants le Code de l'environnement.

Par adoption des motifs exposés par le Maire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le projet de zonage d'assainissement joint à la présente délibération
- **De soumettre** le projet de zonage d'assainissement de la commune à enquête publique selon les formes prescrites par les articles L.123-3 et suivants le Code de l'environnement.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

3. Approbation du programme de 3 locatifs pour les aînés

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de construire trois locatifs pour les aînés

Par délibération en date du 05-11-2019, la Commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de trois locatifs pour les aînés

Monsieur le Maire présente le projet de programme en indiquant que plusieurs réunions de travail ont eu lieu et propose que celui-ci soit approuvé.

- Coût estimatif des travaux : 492 725 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose, si ce programme est adopté, d'en décider la réalisation.

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de mise en concurrence pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordinateur de sécurité et tout autre intervenant dans le respect du Code de la commande publique.

La rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure 40.000 € H.T.

Ainsi, une consultation restreinte (3 architectes) peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- d'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire pour un estimatif des travaux de 492 725 € T.T.C.

Considérant qu'il est d'une grande nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, le projet, tel qu'il est défini par le programme qui vient d'être adopté et donc de mettre en œuvre les différentes procédures de mise en concurrence en application du Code de la commande publique,

DÉCIDE :

- de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2020.

DONNE :

- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,
- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),
- l'autorisation à Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
- l'autorisation à Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir

- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2313 opération 23

INFORMATIONS DIVERSES

- réparation de la passerelle à Douin
- Point sur le pôle commercial du Gabius
- Point sur la cantine
- Les prochaines **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins** auront lieu les **27 et 28 juin** prochains. Cette année, le thème mis à l'honneur est "L'arbre, vie et usages. La commission culturelle va statuer sur l'organisation ou pas de ces journées
- présence du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat sur la commune :
 - * le mardi 21/04/2020 de 14h à 17h
 - * le mercredi 13/05/2020 de 9h à 12h
- permanences des élections pour les dimanches 15 et 22 mars 2020
- réflexion sur la dénomination de la future salle polyvalente
- invitation des sénateurs de la Vendée le jeudi 13-02-2020

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS A VENIR

1. Compte-rendu des commissions et autres réunions

- commission finances du 05-02-2020 pour la préparation du budget primitif 2020
- commission culturelle : Compte-Rendu de la commission du 28-01-2020 pour la balade entre les deux rives prévue le 29-07-2020
- commission voirie bâtiment : réunion du samedi 8-02-2020

1. Prochaine réunion du conseil municipal le 11-03-2020

Séance levée à 22h30

Le maire : Xavier PROUTEAU

